

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du mardi 18 décembre 2018***

Date de convocation	12 décembre 2018
Date d'affichage	12 décembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	42 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 décembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la
présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Claude LABELLE (représentant M. Yves GOULLIER), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Yves GOULLIER (représenté par M. Jean-Claude LABELLE), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU, M. Bernard MALLET, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Thierry RENVOIZE, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20181218-D_18_12_2018_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018
Affichage : 28/12/2018

**FIBRE OPTIQUE : ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION 2018
AU TITRE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn),
Vu la délibération n° 20-01-2015-005 en date du 20 janvier 2015, portant validation de l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte d'Aménagement numérique,
Vu le rapport du Président présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Syndicat mixte Sarthe Numérique, en concertation avec les Communautés de communes et l'ensemble des acteurs du numérique, a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Sarthe.

EST INFORME que la Communauté de communes a bénéficié des actions de Sarthe Numérique et a demandé cette année le lancement d'une deuxième tranche de travaux concernant pour tout ou partie des communes de Saint-Maixent, La Ferté-Bernard, Cherré, Gréez-sur-Roc, Courgenard et Saint-Ulphace.

EST AVISE que la participation de la Communauté de communes, fixée en 2013 à 700 € par prise, a pu être réduite de 200 € compte tenu de l'engagement complémentaire du Département au titre des CTI et s'élève désormais à 500 € par prise raccordable.

PREND NOTE que suite au lancement de la nouvelle délégation de service public, la participation des Communauté de communes sera plafonnée à 40% du montant des prises du territoire de l'Huisne Sarthoise soit un solde de 1 363 000 €.

CONFIRME que les plans de déploiement, pour les points de mutualisation (PM) de Saint Maixent, La Ferté Bernard, Cherré, Gréez sur Roc, Courgenard et Saint Ulphace sont conformes aux attentes de la Communauté de communes pour la réalisation du déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final.

SOLLICITE Sarthe Numérique pour la réalisation du projet de déploiement correspondant aux plans définis avec les communes.

AUTORISE le Président de la Communauté de communes à engager toute démarche notamment auprès du Syndicat mixte pour la mise en œuvre du projet.

INSCRIT au budget d'investissement de la Communauté de communes la somme de 1 363 000 € pour l'exercice 2018 correspondant à la participation de la Communauté de communes aux investissements de Sarthe Numérique.

PREND ACTE que la participation de la Communauté de communes en investissement réalisée par le Syndicat mixte est proportionnelle au nombre de prises construites dans le cadre des travaux de déploiement et pourrait donc légèrement évoluer en fonction des contraintes de terrain ou des opportunités qui pourraient survenir pendant le déploiement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

PREND ACTE que les communes concernées doivent mettre à jour leur base d'adresses pour permettre aux opérateurs de service de déployer des solutions à la population dès l'achèvement du déploiement du réseau.

PREND ACTE qu'il appartient aux habitants, une fois le réseau déployé, de solliciter un service numérique auprès du ou des opérateurs utilisant le réseau, le raccordement à ce réseau n'étant réalisé à la demande de l'opérateur qu'après contractualisation avec l'utilisateur.

PREND ACTE qu'un courrier spécifique co-signé de la Communauté de communes, du Syndicat mixte et du constructeur sera adressé à tous les usagers de la zone d'influence des armoires de rue qui ne sont pas concernés par le déploiement initial.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 18 décembre 2018

Pour extrait conforme

Le 18 décembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

